

Jean-Christophe CARREL
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF IAE de Dijon

Christophe GABET
Expert - Comptable
Commissaire aux comptes
MSTCF - Université
Jean Monnet

ASSOCIATION FEDERATION HABITAT ET HUMANISME

Siege social : 69 CHEMIN DE VASSIEUX, 69 300 CALUIRE-ET-CUIRE

SIREN : 395 060 262

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Aux membres,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés établis par l'association FEDERATION HABITAT ET HUMANISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport (25 pages).

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice de l'ensemble constitué par les entités comprises dans le périmètre de combinaison.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes combinés :

- La note « Règles et méthodes comptables au bilan » qui précise l'évolution du traitement comptable retenu pour la présentation des comptes de débiteurs et créditeurs divers et son impact sur la lecture des comptes combinés au 31 décembre 2022 (ces comptes de débiteurs et créditeurs divers étaient pour, jusqu'au 31 décembre 2021 et pour partie, présentés compensés).

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la méthode retenue pour la combinaison des comptes des différentes entités comprises dans le périmètre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes combinés des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de l'assemblée générale.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Trésorier.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeurbanne, le 12 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes

Pour Groupe ACTICONSEIL

Jean Christophe CARREL

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

COMPTES COMBINES
HABITAT HUMANISME
Exercice clos le 31 décembre 2022



GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Consisteries aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
e-mail : contact@acticonseil.com
Siret : 478 512 510 00031

Table des matières

1. PRESENTATION GENERALE	3
1.1. <i>PRESENTATION DES COMPTES COMBINES</i>	3
1.2. <i>CHANGEMENT DE METHODE</i>	3
1.3. <i>PERIMETRE DE COMBINAISON</i>	3
2. BILAN COMBINE DU MOUVEMENT	4
3. COMPTE DE RESULTAT	5
4. ANNEXES	6
4.1. <i>Evènements significatifs de l'exercice</i>	6
4.2. <i>Evènements significatifs postérieurs à la clôture des comptes</i>	6
5. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
5.1. <i>PRINCIPES GENERAUX DE COMBINAISON</i>	7
5.1.1. Périmètre de combinaison.....	7
5.1.2. Règles et méthodes comptables du bilan.....	10
5.2. <i>NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN</i>	13
5.3. <i>NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	15
5.4. <i>HORS BILAN</i>	18
5.4.1. Engagements hors bilan.....	18
5.4.2. Bénévolat.....	18
6. CROD- Compte de Résultat par Origine et Destination	19
7. TABLEAU DE FINANCEMENT	25

GROUPE ACTICONSEIL
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Fleury Pupillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 57 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 09
Email : contact@acticonseil.com
Siret 512 212 510 00031

1 . PRESENTATION GENERALE

1.1. PRESENTATION DES COMPTES COMBINES

Les comptes combinés du Mouvement Habitat Humanisme retracent son activité, ses résultats et sa situation patrimoniale au travers de sa mission d'intérêt général qui est de permettre à des familles ou à des personnes seules de vivre dans un quartier socialement équilibré, de bénéficier d'un accompagnement de proximité favorisant une insertion et lorsque la perte d'autonomie est liée à des problèmes de santé, d'accéder à des lieux de vie spécialement adaptés à leur situation.

La combinaison comptable s'apparente, pour les entités non lucratives, à la consolidation des comptes annuels de structures d'un même mouvement. Le périmètre de combinaison retenu par Habitat Humanisme reprend les entités liées par une convention signée avec le Mouvement ainsi que celles contrôlées de façon exclusive.

Les comptes annuels du Mouvement Habitat Humanisme sont analysés sur la base du compte d'emploi des ressources et du bilan combinés. Ils comprennent :

- le **bilan** qui synthétise la situation patrimoniale de l'ensemble des organisations composants le Mouvement
- le **compte de résultat** qui récapitule et regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur destination,
- l'**annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat,
- Le **compte d'emploi des ressources et son annexe.**
- Le **tableau des flux de trésorerie.**

1.2. CHANGEMENT DE METHODE

Néant

1.3. PERIMETRE DE COMBINAISON

5 maisons ont été intégrées dans l'association H&H Soins à Moulins (03), Besançon (25), Montagney (70), Thonon (74) et au Pecq (78) pour 391 lits. Ces maisons ont généré sur l'année des produits à hauteur de 19,5M€.

GROUPE ACTICONSUM
S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
Expertise Comptable - Comptabilité aux Caisses
1, Rue du Dr Pierre Fleury Pagnier
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 01
email : contact@acticonsult.com
Siret : 478 532 510 00024

2. BILAN COMBINE DU MOUVEMENT

BILAN EN K€	31.12.2022			31.12.2021
	BRUT	AMORT PROV	NET	
Immobilisations Incorporelles	15 383	5 323	10 060	11 046
Immobilisations Corporelles	1 050 367	219 402	830 965	745 067
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	8 343	0	8 343	5 679
Immobilisations Financières	9 813	108	9 706	7 674
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 083 907	224 833	859 074	769 466
Clients	16 421		16 421	25 251
Créances reçues par legs ou donations	2 121		2 121	1 804
Subvention à recevoir	45 744		45 744	45 010
Débiteur Divers	41 421		41 421	15 179
Disponibilités	75 678		75 678	94 236
VMP - Autres titres	109 731		109 731	79 502
Charges constatées d'avance	1 738		1 738	1 189
TOTAL ACTIF CIRCULANT	292 854		292 854	262 070
TOTAL ACTIF	1 376 761	224 833	1 151 928	1 031 536

BILAN EN K€	31.12.2022	31.12.2021
CAPITAUX PROPRES	548 984	507 709
<i>Dont Capital, Apports, Réserves, RAN</i>	<i>538 491</i>	<i>497 216</i>
<i>Dont legs et donations immobilières</i>	<i>10 493</i>	<i>10 493</i>
Résultat de l'exercice	968	4 656
<i>Dont Part du Groupe</i>	<i>160 063</i>	<i>146 748</i>
<i>Dont Hors Groupe</i>	<i>389 890</i>	<i>353 618</i>
Subventions d'investissement	171 291	164 034
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	721 243	676 398
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 690	16 004
FONDS DEDIES ET REPORTEES	25 268	20 253
Emprunts et dettes financières	292 354	261 021
Fournisseurs	18 890	7 507
Fournisseurs immo	9 054	7 770
Dettes des legs ou donations	1 801	1 296
Autres dettes fiscales et sociales	24 425	19 973
Créditeurs divers	31 542	14 849
Produits constatés d'avance	7 642	6 464
TOTAL DETTES	385 727	318 881
TOTAL PASSIF	1 151 928	1 031 536

GROUPE ACTICONSEIL

S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Papillon
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 01
 Email : contact@acticonseil.com
 Siret : 475 513 510 00041

3. COMPTE DE RESULTAT

en k€	Exercice N 2022	Exercice N-1 2021	écart
Cotisations	97	124	-27
Ventes de biens et services	124 927	100 293	24 634
Recettes médico-social	71 082	51 486	19 596
Loyers	45 259	41 165	4 094
Autres Produits	8 586	7 642	944
Produits de tiers financeurs	117 110	101 780	15 330
Subventions d'exploitation	29 363	22 801	6 562
Subventions quote-part investissement	5 890	5 314	576
Dotations médico-social	69 270	61 935	7 335
Dotation dispositif réfugiés	12 586	11 730	856
Ressources liées à la générosité du public	22 771	17 683	5 089
Reprises sur amort, dépréciation, prov et transferts de charges	5 851	6 682	-832
Utilisation des fonds dédiés et reportés	8 943	9 668	-725
Total des produits d'exploitation	279 699	236 230	43 469
Achats et charges externes	-91 902	-76 360	15 542
Loyers Charges Sous traitance	-36 079	-31 284	4 794
Charges médico-social	-19 976	-16 826	3 150
Entretien, réparations, maintenance, petits équipements	-12 000	-11 529	472
Eau, gaz, électricité, fuel	-6 663	-4 709	1 953
Autres achats et charges externes	-17 184	-12 012	5 172
Impôts, taxes et versements assimilés	-12 274	-11 474	799
Frais de personnel	-126 423	-103 899	22 525
Dotations aux amortissements et provisions	-28 334	-26 214	2 121
Report en fonds dédiés et reportés	-13 441	-10 449	2 992
Total des charges d'exploitation	-272 374	-228 396	-43 978
Résultat Exploitation	7 325	7 834	-509
Résultat financier	-4 478	-2 202	-2 276
Résultat exceptionnel	-1 736	-879	-856
Impot sur les bénéfices	-144	-97	-46
Rés. Net	968	4 656	-3 688

GROUP2 ACTION
 S.A.R.L. au capital de 184 300 €
 Expertise Comptable d'Associations
 1, Rue du Dr Pierre Henry Piquet
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 68 - Fax 04 37 45 19 69
 email : contact@action21.fr
 Site : 478 512 510 00 21

4. ANNEXES

4.1. Evènements significatifs de l'exercice

4.1.1. Poursuite des investissements dans les Foncières

L'ensemble des investissements immobiliers ont représenté 113M€ en 2022 qui se décomposent principalement de la façon suivante :

- 498 nouveaux logements sociaux par la foncière H&H
- 59 nouveaux logements et 8 opérations pour la foncière EHD
- Acquisition de 5 nouvelles maisons et travaux d'amélioration pour l'association H&H Soins
- Premières opérations de BRS (Bail Réel Solidaire) par l'Organisme Foncier Solidaire (OFS)
- Conservation d'actifs immobiliers issus de legs et donations

L'impact de ces investissements se retrouve dans le bilan mais aussi dans le compte de résultat avec l'augmentation des loyers et des charges.

4.1.2. Augmentations de capital

Les deux foncières, qui bénéficient d'une convention SIEG, ont procédé à des augmentations de capital et des apports auprès de souscripteurs sympathisants, d'institutionnels et de gestionnaires d'actifs solidaires pour un montant total de 34,3M€.

4.1.3. Activité

Le Mouvement a poursuivi le développement de son activité sur ses trois branches au service des personnes en grande fragilité, conformément à sa mission à caractère d'intérêt général. Ce besoin croissant d'accompagnement de ces publics a été permis par les pouvoirs publics, les partenaires et les personnes physiques à travers des flux financiers mais aussi du temps qu'ils mettent à disposition du Mouvement.

4.1.4. Inflation

L'inflation a marqué l'année 2022. Les principaux impacts vont se retrouver dans les résultats financiers avec l'augmentation des intérêts financiers payées par les foncières à la Caisse des Dépôts (adossement de la majeure partie des emprunts sur le taux du livret A qui est passé de 0.5% à 3%), et dans les charges dans les coûts de fonctionnement.

4.2. Evènements significatifs postérieurs à la clôture des comptes

L'augmentation forte de l'inflation aura des impacts sur les comptes 2023 qu'il est, à ce jour, difficile d'évaluer :

- pour les foncières sur le coût des constructions et donc la faisabilité financière des opérations futures, sur la hausse des taux d'emprunts, sur la capacité qu'auront les locataires à payer leurs loyers et sur la hausse des charges.
- pour les associations sur leurs coûts de fonctionnement.

La loi Climat et résilience a renforcé les critères de décence des logements en intégrant le critère de performance énergétique des logements. Ainsi, le niveau de performance d'un logement décent devra être compris entre les classes A et F à compter du 1er janvier 2025, entre les classes A et E à compter du 1er janvier 2028 et entre les classes A et D à compter du 1er janvier 2034. Les deux foncières devront prendre en compte ces nouveaux critères de décence énergétique en initiant un volet « Rénovation globale » dans leur Plan Stratégique de Patrimoine.

5. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

5.1. PRINCIPES GENERAUX DE COMBINAISON

Les comptes combinés sont l'équivalent des comptes consolidés pour un ensemble d'entités dont l'unité et la cohésion proviennent de circonstances autres que celles prévues à l'article 357-1 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

L'entité combinante est l'association FEDERATION HABITAT et HUMANISME ; elle combine les entités dont elle a autorisé la création et qui sont tenues de respecter la charte du Mouvement. Il existe une indépendance juridique des entités combinées mais elles présentent entre elles des liens étroits.

Les bilans et compte de résultat combinés résultent du cumul des comptes annuels des différentes entités comprises dans le périmètre, éventuellement après retraitements et reclassements (harmonisation des plans de comptes). Les comptes réciproques, actifs et passifs, charges et produits, sont éliminés. Il s'agit essentiellement :

- des titres des structures sociétales auto-détenus par le Mouvement,
- des rétrocessions de dons, legs et donations, et des subventions de la Fédération à la Foncière HH et à HH GESTION
- des facturations entre entités du groupe, notamment loyers, honoraires de gestion, etc...
- des prêts, avances et comptes courants.

La méthode retenue pour la combinaison est celle de l'intégration globale.

Conformément aux règles prévues pour les comptes combinés, la méthode de combinaison retenue correspond à une méthode dite de « combinaison globale » (pas de notion comptable de « combinaison partielle » s'agissant de la quote-part du réseau détenue par les associés minoritaires des deux principales entités sociétales).

5.1.1. Périmètre de combinaison

Les entités ci-dessous ont été intégrées globalement, pour 100 % de leur activité, dans la combinaison des comptes :

- La FEDERATION HABITAT et HUMANISME ainsi que les associations de l'Unité Economique et Sociale de Caluire
 - Vie et Partage
 - Fédération H&H SERVICES
 - H&H Gestion
- Les Foncières suivantes
 - SCIC Entreprendre pour Humaniser la Dépendance
 - SCA Foncière Habitat Humanisme
 - SAS HHDI
 - SCIC BSCH
- L'Association Habitat & Humanisme Soins
 - 32 établissements en gestion directe, ainsi que son siège social
 - SCI : Les Bâisseurs ; Nazareth (qui a absorbé St Vosy) ; Respublica ; HH Patrimoine ; Zola Participation
 - SCOOP Solidarité Versailles Grand Age ; Bâtir et Se Construire en Humanité
 - Autres associations : Bel Air Vassieux, Arcade Santé, NDGP, Œuvre du Bon Pasteur (OBP), La Providence, Chez Nous, Les Amis de la Miséricorde, Les Foyers de l'Hospitalité d'Assise
 - Fond de Dotation Acteur d'Humanité
- Les Organisations HABITAT et HUMANISME
 - 57 associations,

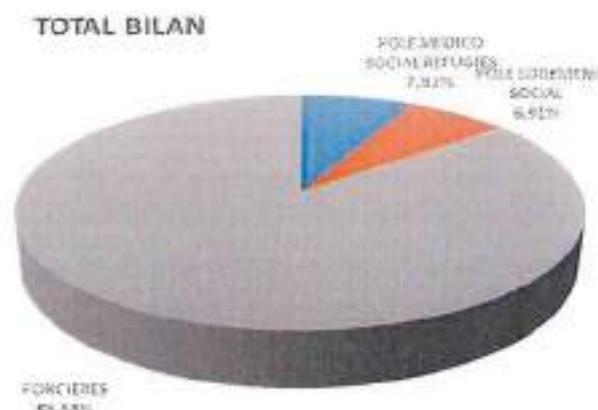
S.A.R.L. au capital de 100 000 €
Expertise Comptable-Commissariat aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Flourey
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 01
contact : contact@actile-comptable.com
Siret : 818 212 310 0004

Principaux pourcentages de détention du réseau dans les entités sociétales :

	2022	2021
Fédération et associations dans FHH	7.51 %	7.93 %
Fédération dans FG2H	99.8 %	99.8 %
Fédération dans Vie et Partage	100 %	100 %
FHH dans SCI Cour des Voraces	9.9 %	100 %
Fédération dans SCI Cour des Voraces	90.1 %	
Fédération dans SCI des Carmes	99.99 %	99.99 %
Fédération dans HHDI	100 %	100 %
H&H Soins dans		
EHD	23.73 %	24.35 %
SCI Fraternité	SCI fusionnée	99 %
SCI Les Bâisseurs	75 %	75 %
SCI HH Patrimoine	11.67 %	11.67 %
SCI Zola	96.71 %	96.71 %

Contribution des entités les plus significatives aux présents comptes combinés (exprimée en % du total bilan après élimination) :

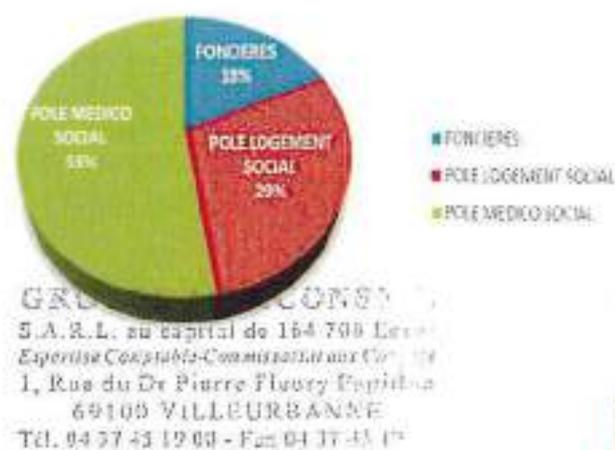
NOM	% BILAN	% BILAN
	2022	2021
FHH	54,18%	56,12%
EHD	26,81%	27,95%
HH SOINS (ex LPA)	9,38%	9,45%
FEDE	8,41%	8,62%
OBP	2,18%	2,50%
SVGA	1,86%	2,08%
BSCH	1,40%	1,57%
HH69	1,04%	1,10%
PROVIDENCE	0,95%	1,10%
HHIDF	0,93%	0,99%
OFS	0,90%	0,06%



Contribution des entités les plus significatives aux présents comptes combinés (exprimée en % du total des produits d'exploitation après élimination) :

NOM	%PDT EXPLOIT*	%PDT EXPLOIT*
	2022	2021
HH SOINS (ex LPA)	45,08%	43,05%
FHH	10,29%	11,21%
EHD	7,66%	8,18%
HH69	7,15%	6,72%
FEDE	5,71%	5,75%
HHIDF	5,56%	6,38%
SVGA	3,37%	3,45%
OBP	1,43%	1,61%
ST AFFRIQUE	1,42%	1,70%
VALENCE ALBIGEOIS	1,00%	1,15%
HHS	0,78%	0,87%
HH34	0,78%	0,80%

Total produits d'exploitation



5.1.2. Règles et méthodes comptables du bilan

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :
 - Le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement n°2016-07 du 04 novembre 2016;
 - L'application du règlement ANC 2018-06 et 2021-08 applicables aux associations, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif entraîne des impacts :
 - d'une part dans la traduction comptable de certains flux : fonds dédiés, legs et donation et flux liés aux ressources,
 - d'autre part dans le format de présentation des états de synthèse avec la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application ainsi que des compléments d'information.
 - Complété du règlement ANC 019-04 pour les activités médico-sociales.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Frais d'études et logiciels acquis | : 1 à 3 ans |
| • Agencements | : 5 ans |
| • Matériel bureautique | : 5 ans |
| • Matériel informatique | : 3 ans |
| • Matériel de transport | : 5 ans |
| • Mobilier de bureau | : 5 ans |

Les Foncières appliquent la méthode des composants pour leurs constructions. Lorsque la décomposition n'est pas identifiable dans le prix de revient, ils sont ventilés par composants.

- | | |
|--|--|
| • Terrains | Non amortis |
| • Constructions sur sol propre et sur terrain d'autrui | Durée du bail |
| • Structure | Linéaire 50 ans (60 ans pour les constructions neuves) |
| • Menuiseries extérieures | Linéaire 25 ans |
| • Chauffage | Linéaire 25 ans (15 ans pour le chauffage individuel) |
| • Etanchéité | Linéaire 15 ans |
| • Ravalement avec amélioration | Linéaire 15 ans |
| • Electricité | Linéaire 25 ans |
| • Plomberie/Sanitaire | Linéaire 25 ans |
| • Ascenseurs | Linéaire 15 ans |

Les durées d'amortissements des constructions sur sol d'autrui sont limitées à la durée du bail.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation (soit la valeur boursière dans le cas des titres cotés). La comparaison effectuée titre par titre, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire, peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence, excepté pour les titres vifs obligataires acquis dans le cadre d'opération de buy and hold où la valeur d'inventaire est égale à la valeur nominale du titre.

Subventions à recevoir

Lorsque les subventions sont notifiées, elles sont comptabilisées dans le compte de « subvention à recevoir ». Cette créance est soldée lorsque la subvention est payée par la collectivité.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

Capitaux Propres

Les capitaux propres sont, notamment, constitués par les fonds propres, les apports associatifs, la capital social et prime d'émission des foncières, les réserves et les reports à nouveau.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements comprennent toutes les subventions notifiées et notamment les subventions à recevoir qui figurent dans les autres créances.

Les subventions sont reprises en fonction du tableau d'amortissement des structures qu'elles contribuent à financer.

Fonds dédiés

Ce poste enregistre le montant de ressources perçues en externe (dons ou subventions) affectées exclusivement à un projet ou une action et non encore dépensées. Les dotations et reprises en fonds dédiés sont comptabilisées désormais en dotation et reprise d'exploitation.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges précisés quant à leur objet et dont l'échéance et le montant sont incertains.

Provision pour engagements de départs en retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de retraite sont évalués dans les principales structures du Mouvement à leur valeur actuelle probable des droits acquis, en tenant compte des dispositions légales et des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles.

Emprunts

L'essentiel des emprunts est souscrit pour financer les acquisitions et les rénovations des actifs immobiliers. Ils sont principalement souscrits auprès de la Caisse des Dépôts à des taux préférentiels et sur des durées longues (supérieures à 25 ans).

Ventes de biens et services

- Les recettes du Médico-Social reprennent l'ensemble des sommes versées par les résidents pour se loger et se nourrir dans les établissements.
- Les loyers correspondent aux loyers et aux charges versés par les locataires du pôle Habitat Social.
- Les honoraires de gestion correspondent aux montants facturés par les AIVS à des structures externes au Mouvement.

- Les honoraires de montage correspondent aux charges engagées dans les foncières par les équipes immobilières en charge de piloter les projets immobiliers dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre déléguée.

Legs et donations

Les libéralités correspondent à des biens issus de legs ou donations par acte authentique.

Comptabilisation des legs et donations (sur actifs immobiliers et sur actifs en numéraire)

Le tableau synoptique ci-dessous résume l'évolution comptable tant sur le fond que sur la forme :

- Legs et donations de nature immobilière

Date de comptabilisation des legs et/ou donation immobilière conservés par le Mouvement (au niveau de la Foncière ou au niveau fédéral par exception) :

Les actifs et éventuels passifs associés sont comptabilisés dans le bilan de la fédération, en actif immobilier dès qu'ils sont acceptés par le Conseil d'Administration par un compte de produit de nature courante.

Date de comptabilisation des legs et/ou donation immobilière acceptés par le Mouvement dans une perspective de cession :

La comptabilisation est effective au moment de leur acceptation et leur destination (cession) par le conseil d'administration par la constatation d'un fonds dédiés si au 31/12 la cession n'a pas eu lieu et inscription de l'actif dans une rubrique nouvelle et dédiée des immobilisations (comptes 24).

Comptabilisation de l'apport des actifs immobiliers reçus par la Fédération par legs ou donation, à destination de la Foncière HH :

Le fait générateur est la validation annuelle par la décision du comité d'engagement de la foncière HH qui acte la future réalisation de cet apport par l'émission de titres foncière (opération ne transitant pas en compte de résultat fédéral).

- Legs et donations en numéraire

Date de comptabilisation des legs et/ou donation en numéraire (liquidités, assurance-vie, placement ...) :

les actifs financiers sont comptabilisés dans le bilan de la fédération, en actif financier dès qu'ils sont acceptés par le Conseil d'Administration par un compte de produit de nature courante. Un fonds dédiés doit être constaté si ces legs/donations avaient été fléchés par le donateur sur une action précise (et non réalisée au 31/12).

Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons – par chèque, carte bleue, virement – datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

GROUPE ACTICO
S.A.R.L. au capital de 184 000 €
Expertise Comptable-Contrôle de Gestion
1, Rue du Dr Pierre Flouzy Pigeat
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 43 19 00 - Fax 04 27 20 31 17
email : contact@actico.com
Siret : 475 512 519 00024

5.2. NOTES EXPLICATIVES SUR LE BILAN

5.2.1. Immobilisations brutes

K €	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions et virement poste à poste	Cessions et virement poste à poste	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	15 101	401	119	15 383
Immobilisations corporelles	844 181	77 802	10 327	911 656
Immobilisations constructions en cours	98 059	30 341	-10 311	138 711
Biens recus par legs ou donations destinés à être cédés	5 679	6 803	4 138	8 343
Immobilisations financières	7 879	15 762	13 828	9 813
Total	970 900	131 109	18 102	1 083 906

Les variations des immobilisations corporelles et incorporelles s'expliquent par le rôle des foncières dans le modèle social développé par le Mouvement.

La variation des immobilisations financières s'explique par le rôle du Mouvement pour assurer la liquidité des titres des foncières. Dans ce cadre, les cessions correspondent à la vente sur un « second marché » des titres rachetés à des souscripteurs.

5.2.2. Amortissements

K €	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	4 055	1 606	328	5 334
Immobilisations corporelles	197 173	26 894	4 665	219 402
Total	201 228	28 501	4 993	224 736

5.2.3. Etat des provisions et dépréciations

K €	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Immobilisations corporelles	1 418	287	68	1 637
Immobilisations financières	130	23	45	108
Total	1 549	310	113	1 745

Le montant des provisions sur les immobilisations corporelles s'explique par des dépréciations complémentaires aux amortissements qui sont effectuées dans les foncières principalement dans FHH suite à l'expertise annuelle du patrimoine immobilier (lorsque la valeur d'expertise d'un actif immobilier est significativement inférieure à sa valeur nette comptable retraitée des subventions restant à rapporter au résultat).

5.2.4. Actif circulant

L'actif circulant atteint 293M€. Le montant des subventions à recevoir (subventions notifiées par les collectivités locales au moment du démarrage du projet mais non encore encaissées) reste stable. Les autres créances comprennent les créances clients sur loyers et les débiteurs divers. Elles progressent pour des « raisons techniques » de +34M€ sous l'effet de la prise en compte cette année de tous les sous comptes débiteurs alors que seuls les soldes par organisation étaient retenus en 2021 (même phénomène pour les comptes créditeurs dans les dettes), et baissent de 16M€ sous l'effet de l'avance versée en 2021 pour acquérir les logements Inli.

5.2.5. Tableau de variation des capitaux propres

KE	Tableau de variations des capitaux propres						A LA CLOTURE 2022
	A L'OUVERTURE					A LA CLOTURE	
	2021	Affectations du résultat	Augmentation	DONT GENEROSITE	Diminution	DONT GENEROSITE	
Fonds propres (1)	409 300		20 010		254	588 020	
Ecart de réévaluation	443					443	
Réserves	13 738		1 420		112	15 047	
Revent à nouveau (2)	24 332	4 056			3 406	25 541	
Provisions réglementées	713		100			813	
Résultat de l'exercice(3)	4 056	4 056	968		-	968	
Total fonds associés	512 364	-	41 438		3 518	549 350	
Dont part du réseau (4)	749 748					180 067	
Dont intérêts minoritaires	363 628					359 320	
Détachés consommables	-		-			-	
Subventions d'investissement (5)	164 024		13 518		6 261	171 261	
Fonds dédiés	20 253		5 637		425	25 268	
Provisions pour risques et charges	18 004		4 276		591	19 691	
TOTAL	712 655	-	23 433	-	7 477	766 201	

- (1) Dont augmentations de capital des foncières : 34,9 M€ (prime d'émission incluse de 8.6M€). Le solde de l'augmentation provient du résultat de l'exercice précédent et de l'impact des mouvements de titres des foncières détenus par le réseau.
- (2) Dont résultat des activités réglementées et résultat sous contrôle des tiers financeurs
- (3) La partie réseau correspond à la totalité des fonds propres des entités associatives du réseau et au % de détention par les entités associatives du réseau au capital des sociétés (FONCIERE HH et EHD)
- (4) La part « hors réseau » dans les Fonds Propres ressort à 71 % à fin 2022. Ce taux traduit la participation des investisseurs (particuliers ou personnes morales) au capital des sociétés (essentiellement celui de la Foncière Habitat et Humanisme)
- (5) Les mouvements en augmentation correspondent aux subventions nouvelles de 2022 tandis que le flux en diminution correspond aux reprises en résultat des subventions d'investissement.

5.2.6. Subventions d'investissement

Le montant global des subventions d'investissement ressort à 171M€; ces subventions correspondent principalement à des financements en lien avec l'investissement immobilier.

5.2.7. Provisions pour risques et charges

Le montant global des provisions pour risques et charges est de 19.6M€. Les provisions correspondent principalement à des provisions pour litiges (dont, pour risques, pour grosses réparations) et pour indemnités de départ à la retraite.

GROUPE ACTICOR
S.A.R.L. au capital de 164 210 €
Expertise Comptable-Conseil en C
1, Rue du Dr Pierre Fleury Pagan
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 57 49 19 00 - Fax 04 57 49 19 01
email : contact@acticor.com
Site : www.acticor.com

5.2.8. Tableau d'échéancier des dettes

en k€	2022	Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	292 364	62 521	67 368	162 475
Fournisseurs et comptes rattachés	27 954	27 954	-	-
Dettes fiscales et sociales	24 425	24 425	-	-
Créditeurs divers	33 342	33 342	-	-
TOTAL	378 085	148 242	67 368	162 475

L'importance de la quote part des emprunts et dettes financières à moins d'un an s'explique par les volumes importants de Billets à Ordre émis par la foncière EHD et par la Fédération. Une très grande partie des ces BAO sont renouvelés annuellement.

5.3. NOTES EXPLICATIVES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.3.1. Produits d'exploitation

en k€	Exercice N 2022	Exercice N-1 2021	var
Cotisations	97	124	-27
Ventes de biens et services	124 927	100 293	24 634
Recettes médico-social	71 082	51 486	19 596
Loyers	45 259	41 165	4 094
Autres Produits	8 586	7 642	944
Produits de tiers financeurs	117 110	101 780	15 330
Subventions d'exploitation	29 363	22 801	6 562
Subventions quote-part investissement	5 890	5 314	576
Dotations médico-social	69 270	61 935	7 335
Dotation dispositif réfugiés	12 586	11 730	856
Ressources liées à la générosité du public	22 771	17 683	5 089
Reprises sur amort, dépréciation, prov et transferts de charges	5 851	6 682	-832
Utilisation des fonds délégués et reportés	8 943	9 668	-725
Total des produits d'exploitation	279 699	236 200	43 499

Ventes de biens et services

Les produits issus de l'activité s'élèvent à 124,9 M€ ; ils représentent 45% des produits d'exploitation :

- les Recettes du Médico-Social 71,1 M€
- les loyers versés par les locataires du pôle Habitat Social 45,3 M€
- les honoraires de gestion (principalement des AIVS) 1,7 M€
- les honoraires de montage (foncières) 3,0 M€
- Produits issus de ventes, manifestations... 1,8 M€
- les autres produits 2,0 M€

GROUPE ACTI
S.A.R.L. au capital de 161 700 €
Expertise Comptable Comptable
1, Rue du Dr Pierre L'Herbe Dupuis
69160 VILLY-LEZ-LANES
Tél. 04 72 37 10 00 - Fax 04 72 37 10 01

La forte augmentation des recettes du médico-social s'explique par l'intégration de nouvelles maisons au sein de la branche H&H Soins (qui représente 97% de la somme). Ces recettes correspondent à la facturation de l'hébergement et de la restauration aux résidents. Une partie de ces sommes inclue les versements liés à la section tarifaire « dépendance » dans les EHPADs.

L'augmentation des loyers versés par les locataires du pôle Habitat Social provient essentiellement de l'augmentation du nombre de logements et non de l'augmentation des loyers (+0.6%).

Produits de tiers financeurs

Ces ressources s'élèvent à 117,1 M€ soit 42% des produits d'exploitation.

- Les subventions d'exploitation reçues sont de 29,3 M€ et servent à financer les Habitats Collectifs tels que les Pensions de Familles ainsi que l'accompagnement en apportant un soutien à l'aide à l'emploi des travailleurs sociaux. La quote part de subvention d'investissement reversée au résultat s'élève à 5,9 M€.
- La dotation Médico-Sociale qui s'élève à 69,2 M€ permet à nos établissements Médico-sociaux de financer le soin, la dépendance, l'accompagnement spécifique de lieu de vie collectif ainsi qu'une partie de l'hébergement dans nos établissements.
- La dotation sur le dispositif urgence s'élève à 12,6 M€; elle permet de financer l'accueil et l'accompagnement des migrants dans des lieux d'hébergement adaptés à leur situation.

Ressources liées à la générosité du public

Les ressources issues de la générosité s'élèvent à 22,7 M€ soit 8% de nos produits d'exploitation. Ce chiffre doit être utilisé avec précaution depuis la mise en place en 2020 du nouveau règlement ANC car il cumule des sommes reçues (dons par exemple) avec des legs et donations acceptés par le Conseil d'Administration. Pour évaluer les ressources de l'année liées à la générosité du public, il est nécessaire d'intégrer les variations de fonds reportés qui figurent dans d'autres comptes du bilan. Ainsi les ressources de générosité encaissées sur l'année 2022 s'élèvent à 22,7M€ (ressources) + 5,6M€ (utilisation des fonds reportés) – 8,7M€ (report en fonds reportés) soit **19,6M€**, en hausse de +1,3M€.

Dons manuels

Ces dons résultent d'appels à la générosité du public effectués soit par des campagnes réalisées par la Fédération, soit directement par le réseau des associations. Ces dons sont principalement affectés aux associations Habitat et Humanisme.

Mécénat d'entreprise

Le soutien des entreprises permet aux entreprises et à leurs collaborateurs d'aider concrètement le Mouvement à financer des opérations pour les personnes que nous logeons. Il est à noter que le mécénat de compétence sous l'effet du nouveau règlement comptable est comptabilisé en Contribution Volontaire en Nature.

Legs et donations

Le montant qui apparaît dans ce compte correspond aux sommes validées par le Conseil d'Administration, conformément au nouveau règlement de 2020. Pour obtenir le montant perçu sur l'exercice, il est nécessaire de totaliser cette somme avec la variation des fonds reportés qui figure en ressources et en dépenses dans le compte de résultat.

Produits d'épargne solidaire

Le Mouvement a développé, en lien avec des partenaires bancaires et financiers, une gamme de produits d'épargne solidaire : livrets d'épargne, cartes solidaires, FCP de partage, assurances-vie solidaires.... Les sommes en résultat sont le résultat des 18 335 souscripteurs qui partagent leurs intérêts annuels mais aussi des sociétés de gestion qui partagent les frais de gestion qu'elles perçoivent sur des produits solidaires.

Autres produits issus de la générosité du public

Ces recettes sont notamment issues des manifestations et des cotisations versées par les adhérents au Mouvement.

Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transferts de charges

Les reprises de subvention de notre parc immobilier, le dénouement de litiges et la mise à jour des opérations dépréciées s'élèvent à 5,9 M€.

5.3.2. Charges d'exploitation

en k€	Exercice N 2022	Exercice N-1 2021	Ecart
Achats et charges externes	-91 902	-76 360	15 542
Loyers Charges Sous traitance	-36 079	-31 284	4 794
Charges médico-social	-19 976	-16 826	3 150
Entretien, réparations, maintenance, petits équipements	-12 000	-11 529	472
Eau, gaz, électricité, fuel	-6 663	-4 709	1 953
Autres achats et charges externes	-17 184	-12 012	5 172
Impôts, taxes et versements assimilés	-12 274	-11 474	799
Frais de personnel	-126 423	-103 899	22 525
Dotations aux amortissements et provisions	-28 334	-26 214	2 121
Report en fonds dédiés et reportés	-13 441	-10 449	2 992
Total des charges d'exploitation	-272 374	-228 396	-43 978

Achats et charges externes

Les achats et charges en lien avec l'activité de nos structures s'élèvent à 91,9 M€ soit 34% des charges d'exploitation. (cf. détail dans le Compte de résultat). L'augmentation s'explique principalement par le développement du médico-social (notamment l'intégration de nouvelles maisons) et par la hausse des charges sur les logements loués liée à l'augmentation du nombre de logements mais aussi de l'inflation.

Impôts et Taxes

Les charges fiscales sur les salaires, les taxes foncières et autres droits d'enregistrement s'élèvent à 12,3 M€ soit 5% des charges d'exploitation. La variation provient principalement du pôle medico-social.

Frais de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 126,4M€ soit 46% de nos charges d'exploitation. Les frais de personnel qui constituent le principal poste de charge dans les branches Soins et Urgence, ont été fortement impactés par l'augmentation de l'activité (reprise des maisons avec un impact de 14,4M€) et par les hausses de salaire. Il est à rappeler que notre Mouvement fait appel de façon significative à des bénévoles dont l'apport est précisé au point 4.5.2 Bénévolat.

Il est à noter que les salaires sont calculés en coût complet net des refacturations en incluant les frais d'intérimaires et de personnel détaché.

Dotations aux amortissements et provisions

Les charges des dotations aux amortissements principalement sur notre parc immobilier, ainsi que les dotations aux provisions s'élèvent à 28,3 M€.

Report en fonds dédiés et reportés

Ce poste technique est le pendant de celui qui est en ressources « Utilisation des fonds dédiés et reportés ». Le seul intérêt de ce compte est d'en regarder la variation.

5.3.3. Résultat d'exploitation

Dans ces conditions, le résultat d'exploitation ressort à 7,3 M€, contre 7,8M€ en 2021.

GRUPE ACTICONSEIL
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pietro Flury Papillon
 69100 VILLURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 69 - Fax 04 37 45 19 74
 Email : contact@acticonseil.com
 Siret : 478 312 310 00041

5.3.4. Autres résultats

Résultat financier

Le résultat financier passe de -2,2M€ en 2021 à -4,5M€ en 2022.

La baisse de -2,3M€ s'explique principalement par :

- L'augmentation de la charge d'intérêts sur emprunt dans les foncières pour un montant de 0,8M€
- La constitution de provisions à hauteur de 1,3M€ sur les titres obligataires suite à la forte augmentation des taux d'intérêt. Ces provisions ne portent pas sur la qualité des titres mais sur la prise en compte en provision de l'écart entre la valeur d'achat du titre et sa valeur nominale.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à -1,7M€ contre un résultat de -0,9M€ en 2021.

La charge s'explique principalement par la constitution d'une provision sur litige immobilier d'1M€ dans la foncière H&H et d'une provision passée au sein d'H&H Soins dans le cadre de la dépréciation par anticipation de VNC d'Ehpads.

5.4. HORS BILAN

5.4.1. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES :

Garanties sur emprunts/compromis achat/marchés de travaux/VEFA 131 507 k€

ENGAGEMENTS RECUS :

Garanties des collectivités locales sur remboursement d'emprunts (1) 126 048 k€

(1) Engagements reçus, il s'agit de garanties de remboursements d'emprunts accordés par les municipalités ou les communautés urbaines.

5.4.2. Bénévolat

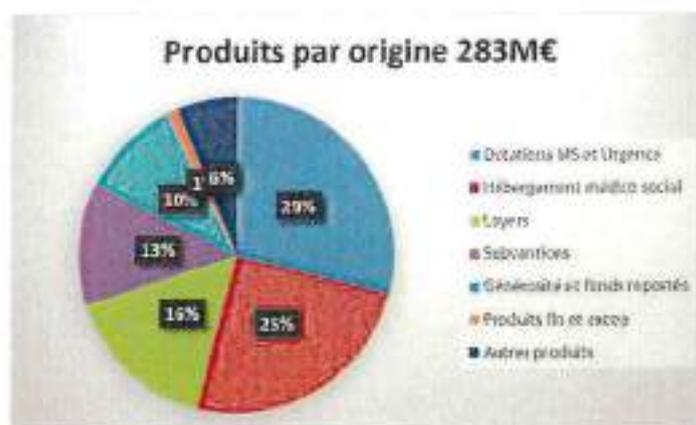
Le Mouvement bénéficie, en plus du concours de ses 2 453 salariés, de l'énergie de près de 5 667 bénévoles, représentant 386 ETP (équivalent temps plein), soit un montant annuel de 10.7 M€ (taux horaire de 17.38 €chargé), qu'il lui serait difficile de financer.

GRUPE ACTICONSULT
S.A.S.L. au capital de 164 750 000 €
Experts Comptables Commissaires aux Comptes
1, Rue du Dr Pierre Floury Papillon
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 37 00
email : contact@acticonsult.com
Siret : 478 312 510 00031

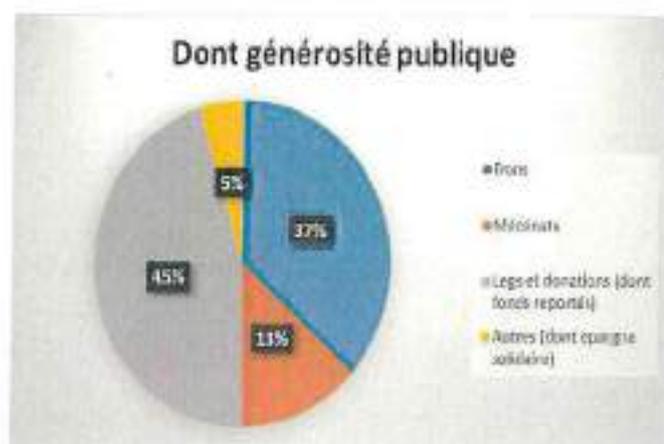
5.5. CROD- Compte de Résultat par Origine et Destination

Le compte de résultat par origine et destination constitue un nouveau support de communication introduit par le nouveau règlement comptable. Etabli à partir de la comptabilité générale et analytique, il présente les produits et charges du compte de résultat par nature. Dans les produits, il opère une distinction entre les « ressources liées à la générosité du public » (Dons manuels, Mécénat, Legs et donations) et les autres ressources. Il identifie les charges par nature : dépenses liées aux missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement. Il présente dans une colonne séparée les ressources et les emplois issus de la générosité du public, qui viennent alimenter directement le Compte d'Emploi des Ressources.

A-PRODUITS PAR ORIGINE ET DESTINATION		31.12.2022		31.12.2021	
		TOTAL	Dt générosité	TOTAL	Dt générosité
PRODUITS PAR ORIGINE					
1	PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	23 233 839	23 233 839	17 875 887	17 875 887
1.1	Cotisations sans contrepartie	96 917	96 917	124 004	124 004
1.2	Dons, legs et mécénat	22 771 310	22 771 310	17 682 696	17 682 696
	Dons manuels	10 539 959	10 539 959	7 452 600	7 452 600
	Mécénats	3 816 974	3 816 974	4 266 226	4 266 226
	Produits de l'Épargne Solidaire	958 890	958 890	783 806	783 806
	Legs, donations et assurances-vie	7 455 488	7 455 488	5 180 064	5 180 064
1.3	Autres produits liés à la générosité du public	365 612	365 612	69 186	69 186
2	PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	128 192 730		106 657 636	
2.1	Cotisation avec contrepartie				
2.2	Parrainage des entreprises				
2.3	Contributions financières sans contrepartie	49 914		250 711	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public	128 142 816		106 406 925	
	Autre produits (dont loyers et recette médico sociale)	124 511 572		99 973 084	
	Produits financiers	2 690 526		3 195 702	
	Produits exceptionnels	940 718		3 238 139	
3	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	117 109 796		101 780 285	
4	REPRISE SUR AMORT, PROVISION, TRANSFERT DE CHARGES	5 850 841		6 682 398	
5	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS et REPORTÉS	8 942 826	6 485 281	9 667 484	8 866 525
	Utilisation des Fonds dédiés	3 328 022	870 477	2 321 889	1 520 730
	Utilisation des Fonds reportés	5 614 804	5 614 804	7 345 795	7 345 795
TOTAL PRODUITS		283 330 033	25 719 120	242 669 809	26 742 422



GROUPE ACTION 3
 S.A.R.L. au capital de 154 700 Euros
 Épargne Comptable-Coopération/100 ans
 1, Rue du Dr Pierre Fibury Pagny
 59100 VILLEURBANNE
 Tel: 04 37 45 19 00 - Fax: 04 37 45 19 01
 Email: info@action3.com
 Site: www.action3.com



Le total des produits passe de 242,7M€ à 283,3M€, ce qui traduit une progression des activités du Mouvement.

Les produits liés à la générosité du public s'élèvent à 23,2M€. Avec la prise en compte des fonds reportés issus des legs et donations pour un montant de 5,6M€ ces produits ressortent à 28,8M€ et représentent 10% du total des produits. Cette bonne performance témoigne de l'attachement fidèle des sympathisants au Mouvement Habitat et Humanisme. Pour mieux appréhender l'effort consenti par les sympathisants, il serait nécessaire d'ajouter à cette somme 34,9M€ d'augmentations de capital réalisées dans les deux foncières (cf. tableau de financement).

Les produits non liés à la générosité du public atteignent 128,2M€, soit 45% du total des produits. Dans ce montant se retrouvent principalement les contributions d'hébergement des résidents de l'activité médico-sociale pour 71,1M€, et les loyers versés par les locataires des logements pour 45,3M€. Tous les locataires et résidents s'acquittent d'un loyer, de faible montant, qui les inscrit dans leur responsabilité de locataires. Les autres produits (8,2M€), les produits financiers (2,7M€) et les produits exceptionnels (0,9M€) constituent le solde.

Les subventions et autres concours publics s'élèvent à 117,1M€. Elles sont composées par des subventions reçues par l'Etat et les collectivités locales (35,2M€) pour financer principalement l'accompagnement des personnes et l'activité sociale des pensions de famille et les investissements dans les foncières. Les dotations médico-sociales (69,3M€), versées également par l'Etat et les collectivités locales, permettent de financer les dépenses de soins et de dépendance des résidents des établissements accueillant les personnes âgées fragilisées ou dépendantes à faibles ressources. Les dotations pour les dispositifs réfugiés (12,6M€) permettent de financer les centres d'accueil d'urgence.

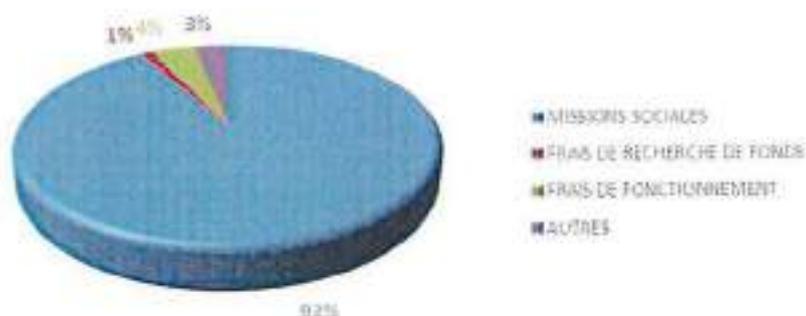
Les reprises de provisions et transferts de charges s'élèvent à 5,9M€.

L'utilisation des fonds dédiés à 3,3M€ correspond aux sommes engagées sur l'exercice enregistrées sur l'exercice précédent en fonds dédiés.

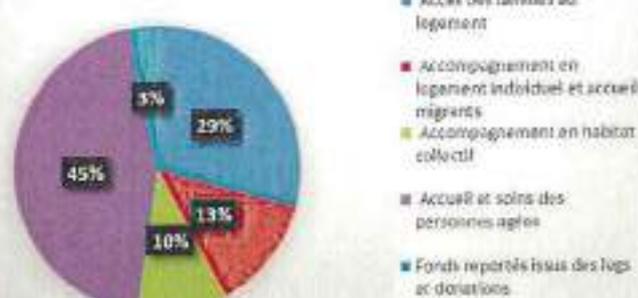
GROUPE ACTICOMPTA
 S.A.R.L. au capital de 164 700 000 €
 Expertise Comptable - Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Flavry Duval
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 01
 e-mail : contact@acticompta.com
 Site : www.acticompta.com

B-CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		31.12.2022		31.12.2021	
		TOTAL	Dt générosité	TOTAL	Dt générosité
CHARGES PAR DESTINATION					
1	MISSIONS SOCIALES	- 250 504 323	- 13 510 951	- 209 283 488	- 11 929 120
1.1	Réalisées en France				
	Actions réalisées directement	- 250 504 323	- 13 510 951	- 209 283 488	- 11 929 120
	Accès au logement	- 75 611 465	- 4 932 569	- 63 762 500	- 4 478 680
	Accompagnement des personnes dont dispo migrant	- 33 169 681	- 8 578 382	- 27 540 371	- 7 450 439
	Pension de famille et lieux de vie d'urgence	- 26 205 168	-	- 23 971 325	-
	Activité Médico Sociale	- 115 518 009	-	- 94 009 292	-
2	FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	- 3 407 170	- 2 359 055	- 3 310 784	- 2 435 457
2.1	Frais d'appel à la générosité du public	- 1 457 405	- 1 072 298	- 1 589 053	- 1 102 572
2.2	Frais de recherche des autres fonds privés	- 1 949 765	- 1 286 757	- 1 721 731	- 1 332 885
3	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-11 104 301	- 3 431 353	- 10 603 030	- 3 318 120
3.1	Frais de fonctionnement de l'exercice	- 10 956 521	- 3 431 353	- 9 068 171	- 3 318 120
3.2	Charges financières et exceptionnelles	- 147 780	-	- 1 534 859	-
4	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATION	-3 761 710		-4 265 066	
5	IMPOTS SUR LES SOCIETES	-143 724		-97 407	
6	REPORT EN FONDS DÉDIÉS et REPORTÉS	-13 440 841	-10 868 840	-10 448 562	-8 153 124
	Report en Fonds dédiés	- 4 769 879	- 2 252 820	- 3 691 446	- 1 396 408
	Report en Fonds reportés	- 8 670 962	- 8 616 020	- 6 756 716	- 6 756 716
TOTAL CHARGES		-282 367 000	-30 170 195	-238 008 337	-25 355 820
RESULTAT DE L'EXERCICE		967 963	-451 079	4 655 552	906 591

CHARGES PAR DESTINATION



Dont missions sociales et fonds reportés



GROUPE ACTIONNEUR
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 1, Rue de Dr. Plochy Henry I^{er}
 69100 VILLEURBANNE
 Tél : 04 72 45 19 60 - Fax : 04 72 45 19 61
 Email : contact@actionneur.org

Le total des charges passe de 238M€ à 282,4M€

Les missions sociales, actions menées par le Mouvement (250,5M€), et le report des fonds reportés (8,7M€) s'élèvent à 259,2M€ soit 92% du total des charges décomposé comme suit :

- L'accès des familles au logement atteint 75,8M€. Il s'agit des dépenses engagées par les foncières et par les Agences Immobilières à Vocation Sociale pour produire et mobiliser les logements et permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement décent.
- L'accompagnement en logement individuel et l'accueil aux migrants s'élèvent à 33,2M€. Les dépenses liées à l'animation des bénévoles qui s'occupent de l'accompagnement des familles vers l'autonomie et l'insertion figurent dans ces dépenses, comme celles sur le logement en hôtels des personnes.
- L'accompagnement des personnes dans les résidences collectives (pensions de famille et résidences intergénérationnelles) atteint 26,2M€. Ces dépenses correspondent à l'ensemble des coûts des résidences collectives.
- L'accueil et soin aux personnes âgées atteint 115,3M€. Il s'agit de toutes les dépenses engagées dans les EHPAD pour prendre soin des résidents.
- Le report des « fonds reportés issus des legs et donations » s'élève à 8,7M€.

Ces montants ne comprennent pas les contributions volontaires en nature qui s'élèvent en 2022 à 14,4M€ dont 10,8M€ de valorisation du temps passé par les 5 667 bénévoles, 2,4M€ de mécénat de compétence et 1,2M€ de prestations et dons en nature.

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 3,4M€, soit 1% du total des charges. Ils ont permis au Mouvement de réaliser les augmentations de capital à hauteur de 39,3M€ et de collecter 28,8M€ de fonds liés à la générosité du public (y compris les fonds reportés), soit en global 68,1M€. Ces frais de recherche de fonds représentent 4,9% des sommes.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 11,1M€, soit 4% des charges. Ils sont principalement composés des dépenses de direction générale, de communication, de gestion administrative et financière et d'informatique, nécessaires au bon fonctionnement du Mouvement. Ils intègrent aussi les charges qui figurent dans les résultats exceptionnels et financiers pour un montant de 0,2M€.

Les autres emplois sont constitués de dotations aux provisions, d'impôt société et de report en fonds dédiés.

Ces charges par destination ne comprennent pas les 113.7M€ d'investissements immobiliers réalisés par les sociétés foncières ; ces investissements font partis des missions du Mouvement.

GROUPE ACTICONS
 S.A.R.L. au capital de 164 710
 Expertise Comptable Concessionnaire
 1, Rue du Dr Pierre Flandre
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 37 85 19 00 - Fax 04 37 85 19 01
 Email : contact@acticons.com
 Siret : 478 212 214 0001

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		31.12.2022		31.12.2021	
		TOTAL	Dt générosité	TOTAL	Dt générosité
PRODUITS PAR ORIGINE					
1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	14 436 539	14 436 539	12 375 428	12 375 428
	Bénévolet	10 791 627		9 096 398	
	Mémoire de compétence	2 384 165		1 599 137	
	Prestations en nature	531 762		587 438	
	Dons en nature	728 985		1 091 455	
CHARGES PAR DESTINATION					
1	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 218 270	7 218 270	6 187 714	6 187 714
	Réalisées en France	7 218 270		6 187 714	
	Réalisées à l'étranger				
2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 887 308	2 887 308	2 475 086	2 475 086
3	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 330 962	4 330 962	3 712 628	3 712 628
TOTAL		14 436 539	14 436 539	12 375 428	12 375 428

Ce tableau récapitule l'ensemble des temps des bénévoles et de mécénats de compétences ainsi que les prestations réalisées à titre gratuit. Ces contributions de 14,4M€ sont indispensables au modèle économique du Mouvement.

GROUPE ACTION
 S.A.R.L. au capital de 164 700 €
 Expertise Comptable-Commissaire aux
 L, Rue du Dr Pierre Flourens
 69100 VILLEURBANNE
 Tél. 04 77 45 19 00 - Fax 04 77 45 19 01
 Mail : contact@action.com
 Site : www.action.com

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (LOI N°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION (M)	2 022	2 021	RESSOURCES PAR ORIGINE (M)	2 022	2 021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
3 - MISSIONS SOCIALES	13 511	11 929	3 - RESSOURCES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	23 236	17 876
3.1 Réalisées en France	13 511	11 929	3.1 Contributions sans contrepartie	97	126
Actions réalisées directement	13 511	11 929	3.2 Legs, legs et mécénat	22 771	17 983
Actions au logement	4 933	4 479	3.2.1 Legs manuels	959	7 453
Accompagnement des personnes dont il est exigé	859	7 650	3.2.2 Mécénat	3 817	4 266
Projet de famille et Besoin de vie d'urgence			3.2.3 Produits de l'épargne de l'étranger	10 940	784
Activité Média Sociale			3.2.4 Legs, donations et assurances-vie	7 455	5 180
Versements à d'actions étrangères agissant en France			3.3 Autres produits liés à la générosité du public	202	68
3 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 359	2 425	TOTAL DES RESSOURCES	23 236	17 944
Frais d'appel à la générosité du public	1 072	1 309	4 - REPRISE SUR AMORT, PROVISION, TRANSFERT DE CHARGES		
Frais de recherche des autres fonds privés	1 287	1 116	5 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS	6 486	8 887
4 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 421	3 510	Excédent de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL DES EMPLOIS	19 702	17 869	TOTAL	29 722	26 742
3 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRECIATION	-	-	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	1 502	586
3 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	10 489	8 158	(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	451	907
Excédent de la générosité du public de l'exercice	-	-	(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	30 191	26 027	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	1 051	1 902

EMPLOIS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2 022	2 021	RESSOURCES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2 022	2 021
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 218	6 388	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	14 437	12 879
Réalisées en France	7 114	6 348	3.1 Bénévoles	10 710	9 066
Réalisées à l'étranger	-	-	3.2 Mécénat de compétence	1 344	1 336
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 867	2 425	3.3 Prestations en nature	352	597
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 337	5 735	3.4 Dons en nature	779	1 089
TOTAL	14 422	14 548	TOTAL	14 437	14 511

Pour mémoire, total du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

CONTRIBUTIONS LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	2 022	2 021
FONDS DÉDIÉS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	979	1 089
(-) Utilisation	879	1 521
(+) Report	2 299	1 899
FONDS DÉDIÉS LIÉS A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 399	979

Les 29,7M€ de ressources de générosité du public ont été utilisées pour financer :

- Des actions à hauteur de 13,5M€ et les actions dont la réalisation est programmée sur les prochains exercices pour 10,9M€ (Report en fonds dédiés), soit 24,4M€. 81% des dépenses sont donc affectées aux missions sociales.
- Les frais de recherche de fonds et de charges sur les legs et donations à hauteur de 2,4M€ soit 8% des dépenses. A noter que sont intégrés dans ces frais les couts liés aux augmentations de capital des deux foncières, qui ne sont pas valorisés dans ce tableau.
- Les frais de fonctionnement à hauteur de 3,4M€ soit 11% des dépenses.
- Le résultat de la générosité pour le complément.

Il est à noter que le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice augmentent pour atteindre 2,4M€.

En conclusion, les ressources de générosité du public sont très majoritairement utilisées sur l'exercice auquel elles sont attachées. En 2022, sur les 29,7M€ collectées, 2,2M€ ont été reportés et 2,4M€ de solde d'AGP sont disponibles.

GRUPE ACTICONS
 S.A.R.L. au capital de 164 700 Euros
 Expertise Comptable Commissariat aux Comptes
 1, Rue du Dr Pierre Fleury Puydon
 69100 VILLEURBANNE
 Tel. 04 37 45 19 00 - Fax 04 37 45 19 01
 e-mail : contact@acticons.com
 Siret : 419 312 510 0004

5.6. TABLEAU DE FINANCEMENT

Le tableau de financement combiné à partir des flux réels de l'exercice permet de présenter les équilibres financiers des différentes activités du Mouvement.

en K€	2 022	2 021
EXCEDENT	968	4 656
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	52 006	36 488
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET PROVISIONS	-25 591	-20 214
AUTOFINANCEMENT COURANT	27 400	20 930
CESSIONS D'ACTIFS FINANCIERS	9 268	11 548
AUGMENTATION DE CAPITAL	34 315	39 313
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	13 518	12 315
EMPRUNTS	42 142	35 199
RESSOURCES	99 243	98 375
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS	-113 797	-87 642
INVESTISSEMENTS FINANCIERS	-9 654	-9 212
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	-10 799	-9 961
EMPLOIS	-134 250	-106 815
VARIATION PERIMETRE ET BFR	19 295	-11 624
VARIATION DE TRESORERIE	11 671	866

Ce tableau fait ressortir que le Mouvement a dégagé de la trésorerie **(+11,6M€)** sur l'exercice sous l'effet :

- D'un autofinancement sur les activités d'un montant de **+27,4M€** qui dégage un solde net après remboursement des emprunts de **+16,6M€**. La variation sur les amortissements et provisions s'explique principalement par l'augmentation des dotations aux amortissements sur les biens immobiliers suite aux investissements de 2021 et 2022, mais aussi par celle des dotations aux provisions sur litiges immobiliers et sur placements obligataires, et enfin par les variations de fonds dédiés et reportés.
- De la réalisation des opérations immobilières suite aux augmentations de capital pour un montant total de **+34,3M€**, de l'encaissement d'emprunts et de subventions d'investissements pour **55,6M€**, et de décaissements sur les opérations immobilières pour un montant de **113,7M€** (dont 16M€ déjà décaissés en 2021 dans le cadre de l'opération INLI et qui figurent en variation de BFR)
- Un solde positif de cessions de titres des foncières d'un montant de **-0,4M€** (Cessions d'actifs financiers -Investissements financiers) qui correspond à l'écart entre les rachats de titres aux souscripteurs et leurs reventes (principalement à des investisseurs institutionnels).
- Une variation de périmètre avec l'entrée des 5 maisons pour un montant de **3,2M€**
- Une variation de BFR de **+16,1M€** qui s'explique principalement par l'effet du préfinancement de l'opération Inli en 2021.

Le modèle financier mis en place permet de poursuivre le développement de l'activité du Mouvement auprès des personnes les plus fragilisées.